



Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujéti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

COMPETITION SERIES

Project #: 773 Both Number of Sheets: 2
Architect: Frank Franner, Ontario
1963

Number of Storeys: 1½, Rear Split Level--carport attached
Single detached

Number of Bedrooms: 3

Fireplace? no,

Basement: -Partial--some full basement areas, some crawlspace
-Some slab on grade, laundry tubs
located

Cladding:

Primary: Brick
-Front and sides
Secondary: Vertical wood siding
-Accent front, rear facade, carport wall
Other: Plywood panelling, accents

Roof:

Materials: Asphalt shingles,

Shape: Gable

Special Features: "Cathedral" ceilings
-

Patio--protected on 2 or more sides
-Off living room

Skylights
-In carport roof over entrance to house

N/A
-

LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMELÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES. CES SOLIVES JUMELÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 8" PAR DES BLOCS À TOUTS LES 4' C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE, ETC.

TOUS LES LINTEAUX INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE DU
MATÉRIEL À POTEAU (2 X 4) PLACÉS SUR LA RIVE.
LES DIMENSIONS SUR LES PLANS SONT NOTÉES DE LA FACE
EXTÉRIÈRE DE LA MAÇONNERIE MASSIVE À L'AXE DES
CLOISONS INTÉRIEURES.

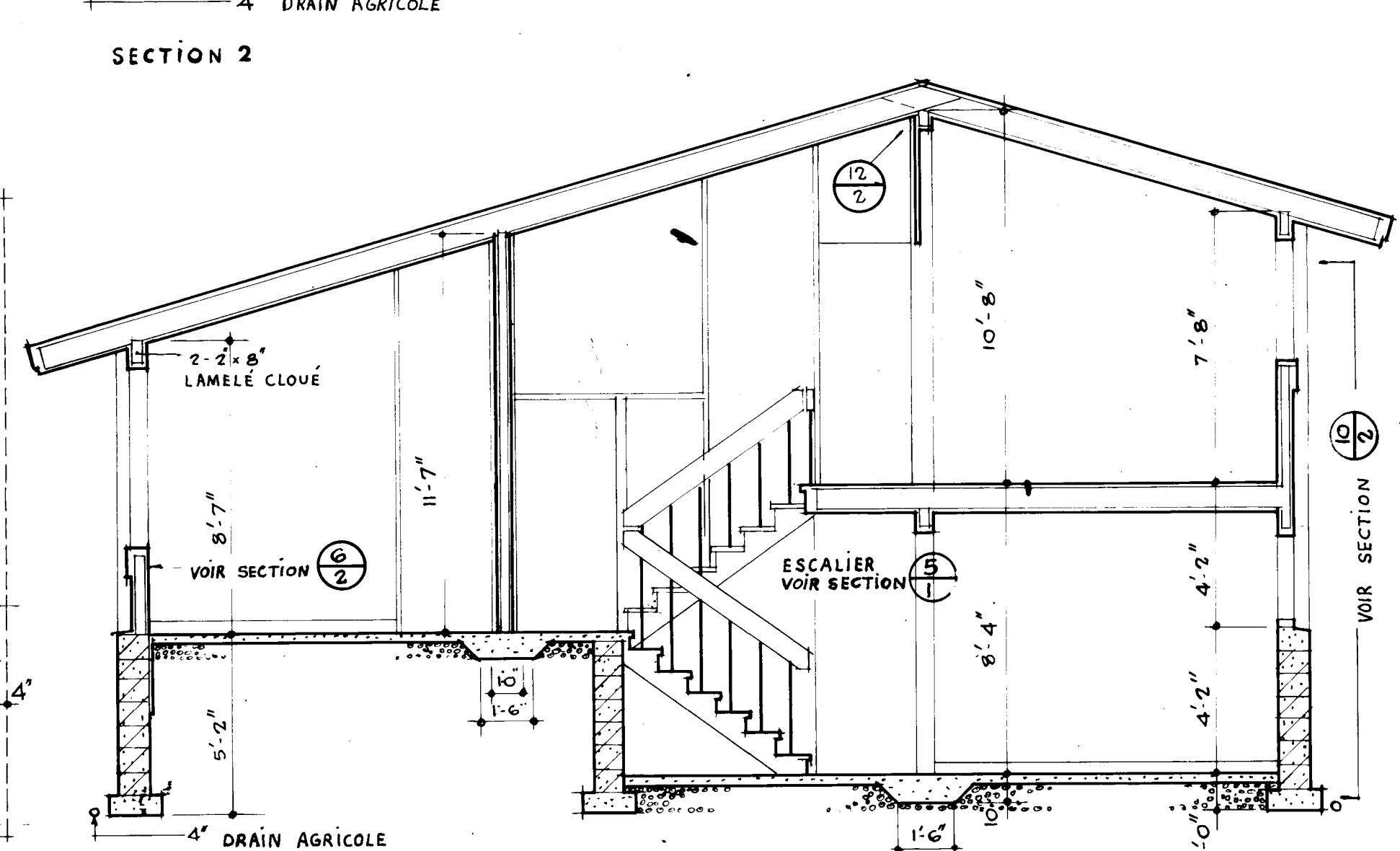
L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DES SORTIES ÉLECTRIQUES PEUVENT ÊTRE VARIÉS MAIS DANS TOUS LES CAS ILS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES MINIMALE DES NORMES RESIDENTIELLES ET ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX.

TOUTES LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE EN ÉPINETTE DE L'EST
DE CATÉGORIE DE CHARPENTE OU EN TOUT AUTRE BOIS AYANT
UNE RESISTANCE ÉGALE OU PLUS ÉLEVÉE.

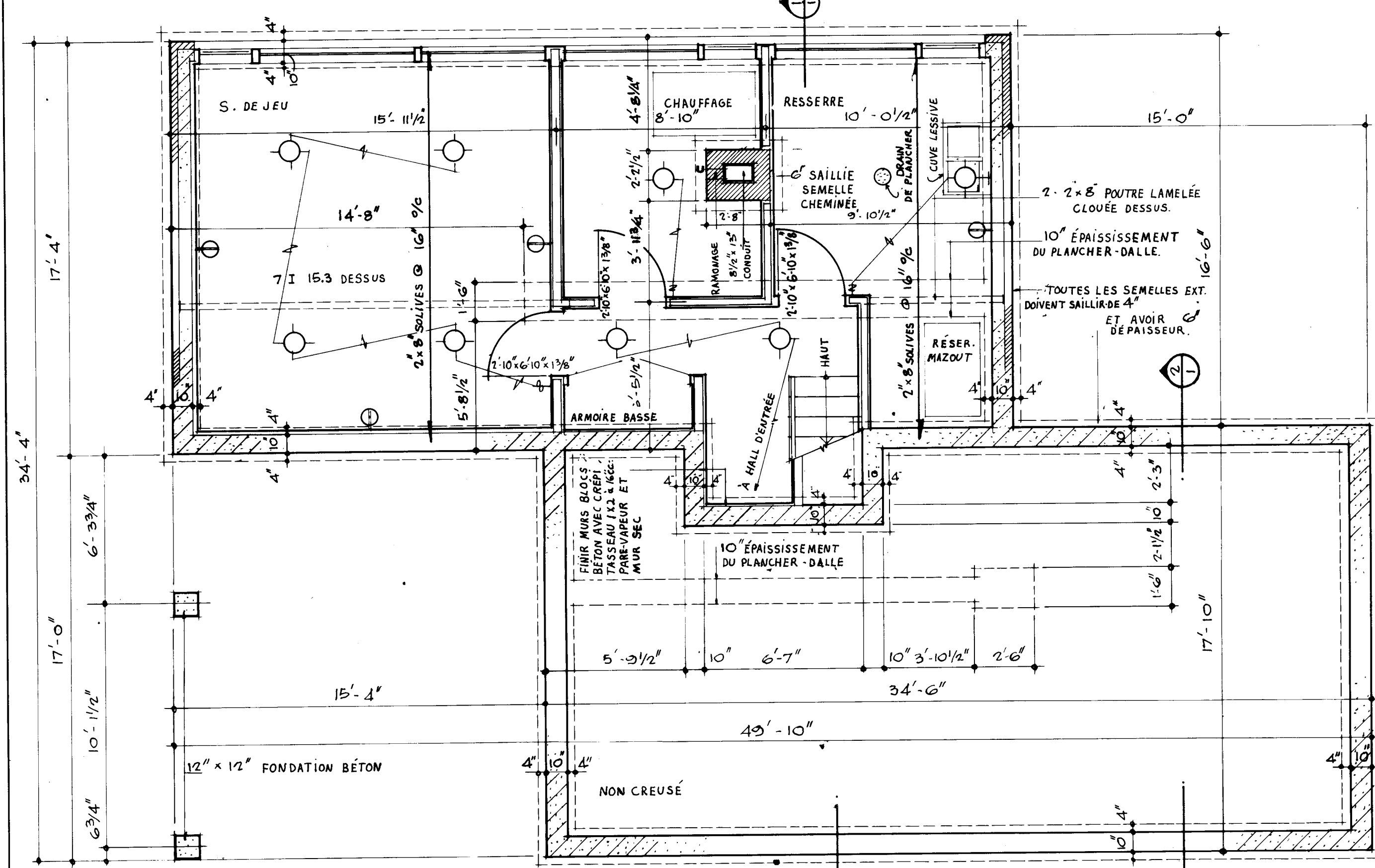
PRÉVOIR UNE TABLETTE EN CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DE 18" DE LARGEUR SUR ¾" D'ÉPAISSEUR, PLACÉE À 6'0" AU-DESSUS DU PLANCHER FINI, ET UNE BARRE À CINTRES PLACÉE À 5'6" AU-DESSUS DU PLANCHER FINI DANS CHAQUE GARDE-ROBE ET VESTIAIRE.

IL PEUT ÊTRE NÉCESSAIRE DANS CERTAINES LOCALITÉS
D'AUGMENTER LE MATÉRIAU ISOLANT POUR ASSURER
LA RÉSISTANCE VOULUE À LA TRANSMISSION DE LA
CHALEUR DANS CETTE RÉGION.

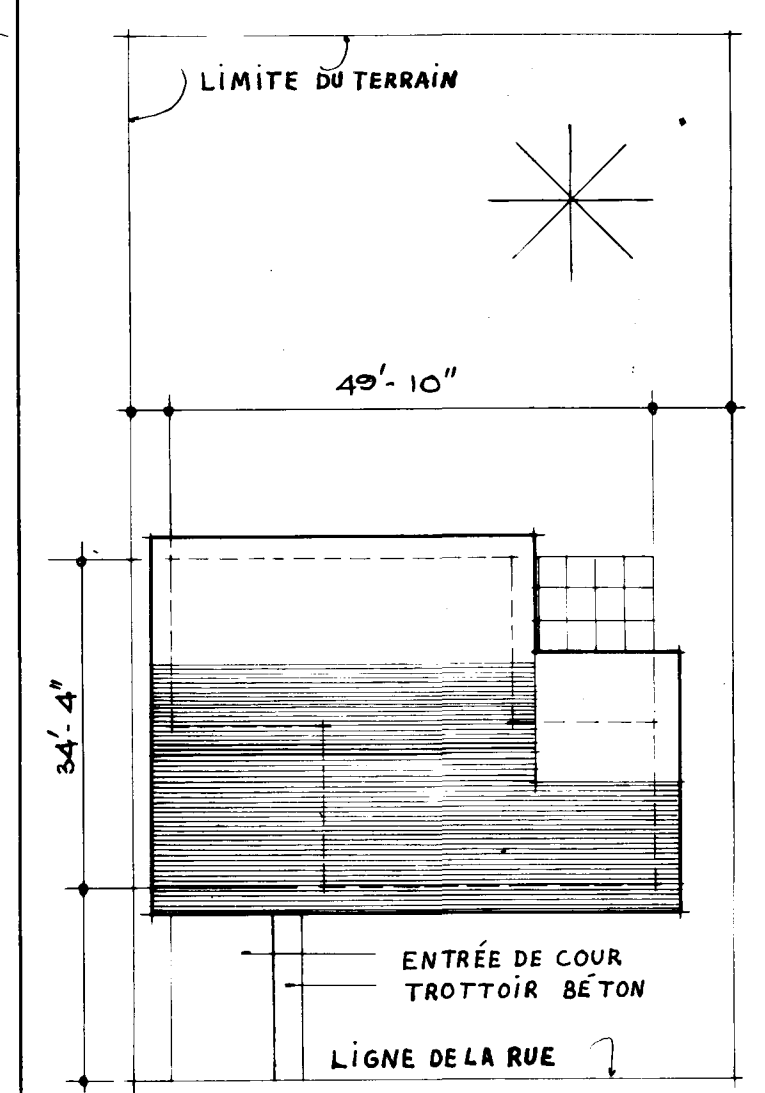
LES PIÈCES DE CHARPENTE SONT CALCULÉES POUR UNE SURCHARGE DE TOIT DE 50 LIVRES PAR PIED CARRÉ. ADVENANT UNE CHARGE DE TOIT EN EXCÉDENT DE LA CHARGE CALCULÉE DANS CERTAINES RÉGIONS, IL SERA NÉCESSAIRE DE RÉCALCULER LES PIÈCES DE CHARPENTE EN CONSÉQUENCE.



PLAN S/SOL



SECTION I



PLAN DU TERRAIN
NON À L'ÉCHELLE.

PROPRIÉTAIRE DOIT INDiquer LE NORD,
LE NO DE RUE, LES DIMENSIONS DU TERRAIN
ET LIGNE DE LA RUE.

1/10/69 <i>Johnish</i>					
DATE	NHA	STDS	CHKD	BY	
				ARCHITECT	
				FRANK FRANNER	
				DATE	
				DESIGN NO.	SHEET NO.
				773 ¹ 1 of 2	
CENTRAL HOUSING				MORTGAGE AND CORPORATION	

